

DEC131907DR06

Décision donnant délégation de signature à Fabien Thomas, directeur de l'unité UMR7360 intitulée «Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7360 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux », dont le directeur est Fabien Thomas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Fabien Thomas**, directeur de l'unité UMR7360, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabien Thomas, délégation de signature est donnée à **Corinne Leyval**, Directeur de Recherche CNRS, directrice adjointe, à **Pascale Bauda**, Professeur à l'Université de Lorraine, directrice adjointe, à **Caroline François**, Ingénieur d'étude CNRS, administratrice, à **Nicole Magnabosco**, Assistant Ingénieur CNRS, gestionnaire et à **Cécile Lorentz**, Technicienne CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130031DR06 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 11 juin 2013

Philippe Piéri

Fabien Thomas

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Corinne Leyval

Pascale Bauda

La délégataire

La délégataire

Caroline François

Nicole Magnabosco

La délégataire

La délégataire

Cécile Lorentz

La délégataire